

Elf est poursuivie pour son soutien au président congolais Sassou Nguesso  
Une plainte a été déposée à Bruxelles pour complicité de crimes  
LE MONDE | 18.10.01 | 15h31

La société TotalFinaElf est citée au côté de l'ancien président du Congo-Brazzaville Denis Sassou Nguesso dans une plainte pour "crimes contre l'humanité" commis pendant la guerre civile de 1997. Les trois plaignants s'appuient sur une loi belge dite "de compétence universelle".

BRUXELLES de notre correspondant

Pour la première fois, la loi belge dite "de compétence universelle", sur laquelle se sont déjà appuyées plusieurs plaintes contre des chefs d'Etat, tels les présidents ivoirien Laurent Gbagbo et rwandais Paul Kagamé, sert à incriminer une entreprise. Dans la plainte qu'il a déposée, le 11 octobre, contre Denis Sassou Nguesso, le président du Congo Brazzaville, l'avocat Georges-Henri Beauthier cite en effet TotalFinaElf. Agissant au nom de trois personnes, qui devraient être rejointes par des dizaines d'autres, Me Beauthier formule à l'encontre de M. Sassou Nguesso des accusations de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Et il estime que la législation belge sur la responsabilité pénale des personnes morales l'autorise à citer l'ancienne Elf Aquitaine pour participation aux actions visées.

Le Congo a vécu, au cours de la décennie écoulée, trois guerres civiles, marquées par des massacres ethniques et l'intervention de troupes venues des pays voisins à l'appel de M. Sassou Nguesso. Ce dernier, qui avait déjà accédé à la présidence en 1979, avait déclenché, en 1997, une insurrection militaire contre son adversaire, Pascal Lissouba. L'année suivant sa victoire, M. Sassou Nguesso lançait ses milices en direction des régions du Sud, où elles se livraient à des exécutions sommaires, à des pillages et à des viols.

Un demi-million de personnes allaient être contraintes de fuir.

Les trois plaignants visent donc directement l'actuel président du Congo-Brazzaville. Ils soutiennent cependant que les souffrances encourues par les populations civiles du Congo "ont connu cette ampleur en raison de l'appui logistique apporté par Elf". Un soutien "incontestable et déterminant", confirmé, relèvent-ils, dans le livre d'entretiens publié récemment par Loïk Le Floch-Prigent, l'ancien PDG d'Elf. La plainte cite d'autres rapports et témoignages. Dont celui de Noël Mamère, qui affirmait, en février, que des massacres avaient parfois été commis à partir d'hélicoptères frappés du sigle Elf.

Premier investisseur au Congo, le groupe est présent dans ce pays depuis 1949. Il a longtemps exploité 75 % de sa production pétrolière.

Depuis sa privatisation, en 1994, Elf, accusé de faire et défaire les régimes, avait affirmé ne plus vouloir se mêler de la politique des Etats africains. Fausse promesse ? Au Congo, en tout cas, la compagnie a toujours entretenu les meilleurs rapports avec M. Sassou Nguesso, même si celui-ci soutenait une ligne marxiste-léniniste. Lors de son accession à la présidence, en 1993, M. Lissouba eut, en revanche, des relations tendues avec la compagnie pétrolière française. Jusqu'en 1996, il favorisa l'arrivée dans le pays de nouveaux prospecteurs, comme Occidental Petroleum, Shell ou Exxon.

Lorsqu'il fut évincé du pouvoir, M. Lissouba s'était réconcilié avec Elf. Quelques mois plus tard, il déposait pourtant, à Paris, une plainte contre la compagnie, l'accusant de complicité dans la mort de plusieurs milliers de personnes lors du coup d'Etat fomenté par son rival. Le ministère public estima ne pas pouvoir ouvrir d'enquête, faute de compétence territoriale. Cela n'empêcha pas la juge Eva Joly, chargée du dossier Elf, d'entendre à titre officieux une personne à propos des circuits financiers du groupe. A Bruxelles, Me Beauthier entend également citer des témoins importants qui devraient détailler la stratégie du groupe pétrolier en Afrique.

Au siège parisien de la société, on refuse, au stade actuel, tout commentaire. "Nous n'avons reçu aucune communication officielle de la plainte", indique une porte-parole. Il faut donc, provisoirement, se contenter de ce que déclarait Elf face aux accusations de Pascal Lissouba, en 1997. Le groupe affirmait s'en être tenu, au Congo, "au respect du principe de neutralité" durant la guerre civile, l'important n'étant d'ailleurs pas, selon la société, un changement d'homme à la tête du pays mais "la continuité de l'Etat".

Jean-Pierre Stroobants

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 19.10.01